

Isère

COLLECTIVITÉS / Bien en amont du congrès des maires de l'Isère qui se déroulera en octobre au Touvet, les élus se mobilisent autour de la question des risques majeurs.

Les maires de l'Isère se préparent aux risques

L'anticipation est une forme de gestion du risque. C'est la raison pour laquelle, les maires de l'Isère ont annoncé, bien en amont, les thèmes de leur congrès, qui se déroulera en octobre au Touvet. « Les risques et les plans communaux de sauvegarde sont un sujet qui s'est imposé plus facilement que ceux des autres années, car on ne peut pas dire qu'une commune n'est pas concernée », explique Daniel Vitte, le président de l'As-

sociation des maires de l'Isère. Les élus se sont emparés de cette thématique d'actualité « pour faire de la pédagogie et rappeler les bénéfices que nous pouvons retirer de la mise en place d'un plan communal de sauvegarde, même s'il n'est pas obligatoire dans toutes les communes », précise le président.

Un pléonasm

Francis Gimbert, président de la communauté de communes du Pays du Gré-

sivaudan, qui vient en appui au Touvet pour organiser le congrès, acquiesce. « Nous avons mis en place une stratégie locale de gestion des risques d'inondation avec le Symbhi*, décrit-il. Cela dépasse la seule prévention des risques puisque nous tenons compte du développement économique et de l'urbanisation. » Le secteur est également soumis aux risques d'éboulement, plus particulièrement à Chapareillan où le Granier ne cesse de s'éroder, mais aussi aux risques de crues torrentielles comme La Chapelle-du-Bard qui en a été récemment victime, voire de rupture de barrages ou encore sismiques. Ce qui fait dire à Laurence Théry, la maire du Touvet : « Le risque est un pléonasm. » La commune a réalisé seule avec des experts son plan communal de sauvegarde, qu'elle a ensuite décliné dans un plan de mobilité et dans les documents d'urbanisme, aboutissant à une meilleure prise en compte de l'agriculture et une reconquête viticole. « Le risque est au cœur des préoccupations de chacune de nos politiques », reprend Francis Gimbert. La question est d'autant plus présente que les collectivités territoriales

connaissent de grandes mutations « qui modifient profondément le contexte de l'action locale », insiste le président de la communauté de communes. Le congrès de l'automne sera donc aussi placé sous le signe de la remise à plat

des politiques territoriales, au cœur d'une période de fusions et de transferts de compétences. ■

Isabelle Doucet

* Symbhi : Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère.



Francis Gimbert, président du Pays du Grésivaudan, Laurence Théry, maire du Touvet et Daniel Vitte, président de l'Ami.

ENTRETIEN / Henri de Choudens, président de l'Institut des risques majeurs (Irma) à Grenoble.

“Tous les risques existent dans le département”

L'Isère est-elle un département particulièrement soumis aux risques ?

Sur les 533 communes de l'Isère - avant regroupement - seules trois n'étaient soumises à aucun risque majeur. Tous les risques existent dans le département, qu'ils soient naturels ou technologiques.

Quels sont les types de risques ?

Les risques naturels sont les inondations, les avalanches en montagne, les glissements de terrain, mais aussi les crues torrentielles, auxquelles le département est très soumis. C'est le risque principal, en raison des torrents qui descendent de Belledonne et de Chartreuse, provoquant des crues imprévisibles et rapides. C'est un risque particulier et différent de celui d'inondation dans la plaine avec l'Isère et le Drac.

Les risques technologiques concernent d'abord la chimie. L'Isère est particulièrement soumise à ce risque dans la vallée du Rhône, où il y a beaucoup d'installations classées Seveso seuil haut, et à la plateforme chimique de Jarrie qui est aussi classée Seveso 2. Le transport de matières dangereuses pose aussi problème en raison de la probabilité que survienne un accident de la route. Cependant, il est très rare que cela conduise à l'émission de produits toxiques. L'Isère est aussi soumise au risque de rupture de barrage et au risque nucléaire avec la centrale de Saint-Maurice-l'Exil.

Comment les communes peuvent-elles se prémunir ?

Dans la réglementation française, le risque est déterminé par l'Etat. Il se traduit dans chaque département par un dossier départemental des risques majeurs fait en préfecture, lequel permet l'élaboration du Plan de prévention des risques (PPR) qui définit les zones touchées par le risque. Sur la base de ce document, le maire a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour protéger la commune. Car il n'a pas été prévu, dans la législation de la réforme territoriale, de transfert de la responsabilité du maire vers les présidents de métropoles ou d'EPCI.

Que doivent faire les maires ?

Ils doivent d'abord tenir compte des zones à risque dans leurs PLU et



Henri de Choudens, président de l'Institut des risques majeurs.

pour la délivrance des permis de construire. Si le plan de prévention des risques est notifié, ils ont pour obligation de se préparer à intervenir s'il arrive une catastrophe en élaborant un plan communal de sauvegarde (PCS). Si le PPR est seulement prescrit mais qu'il existe des zones à risque, le PCS est recommandé.

Les communes iséroises sont-elles préparées ?

Au moins 90 % des communes ont leur PCS. Suivant l'ampleur du risque, ce document prévoit les zones de confinement ou les moyens d'avertir la population. La première responsabilité du maire est de lancer l'alerte, puis de faire le nécessaire pour que la population soit informée des consignes à respecter. A partir du moment où l'accident a lieu, le PCS devient très concret, avec les zones à évacuer, les lieux d'accueil de la population etc. Si une catastrophe concerne plusieurs communes, le préfet prend la tête des opérations et les maires lui apportent leur assistance.

Quelles sont les principales difficultés pour les maires ?

Les gros problèmes qui résultent de la définition des risques sont les conséquences pour le foncier, notamment à cause de l'imposition de zones inconstructibles. Ou encore, lorsqu'il y a des habitations dans le périmètre autour des installations chimiques, des travaux de protection doivent être effectués, qui sont coûteux. ■

Propos recueillis par Isabelle Doucet

LA RENVERSANTE

2 courses à obstacles : 6 km & 12 km

Le 23 octobre 2016

(Colombe - Proche de Lyon et Grenoble)

Une course à obstacles originale et ludique !
En famille, entre amis, avec vos collègues...
seul ou en équipe, déguisé ou en tenue de sport...

- + un parcours pour les enfants
- + des animations pour tous
- + des exposants au cœur du village de départ

Venez vous amuser
ou vous surpasser

Inspirée des parcours du combattant
La Renversante vous propose une journée mémorable

+ d'infos et inscriptions sur : www.la-renversante.fr

